

## 1 - Conseil Municipal - Installation d'une nouvelle Conseillère Municipale

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur** : Suite à la démission de Mme Pauline JEANNIN de son mandat de Conseillère Municipale de Besançon à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016, il convient, conformément à l'article L 270 du Code Electoral, de procéder à l'installation de Mme Sorour BARATI-AYMONIER, candidate issue de la même liste et suivant le dernier élu.

### Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce changement et à procéder à l'installation de Mme Sorour BARATI-AYMONIER.

**M. LE MAIRE** : Je vais demander à Sorour BARATI-AYMONIER de bien vouloir se lever. Nous lui souhaitons la bienvenue parmi nous, elle vient de Planoise (Applaudissements)».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, a pris acte de ce changement.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

*Récépissé préfectoral du 16 novembre 2016.*